



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Établi entre

La Communauté de Communes du Pays Sostranien

Représenté par son Président Monsieur Étienne LEJEUNE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20/12/2021,

Ci-après désigné par la Communauté de Communes du Pays Sostranien,

ET

L'État, représenté par Mme Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...). Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu la délibération n°20210629-CC04 en date du 29 juin 2021 portant sur l'autorisation de signature du protocole pour le contrat de relance et de transition écologique.

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique signé le 26 juillet 2021.

Vu la délibération n°20211220-11 en date du 20 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de contrat de relance et de transition écologique (CTRTE).

Vu la validation en date du 25 janvier 2022 actant les actions matures à inscrire au contrat pour 2022.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les député et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier Ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le **26 juillet 2021** entre l'Etat, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et la Communauté de Communes du Pays Sostranien représentée par son Président, Monsieur Étienne LEJEUNE.

Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire, pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les partenaires identifiés dans le CTRRTE tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

Article 2 – L'ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

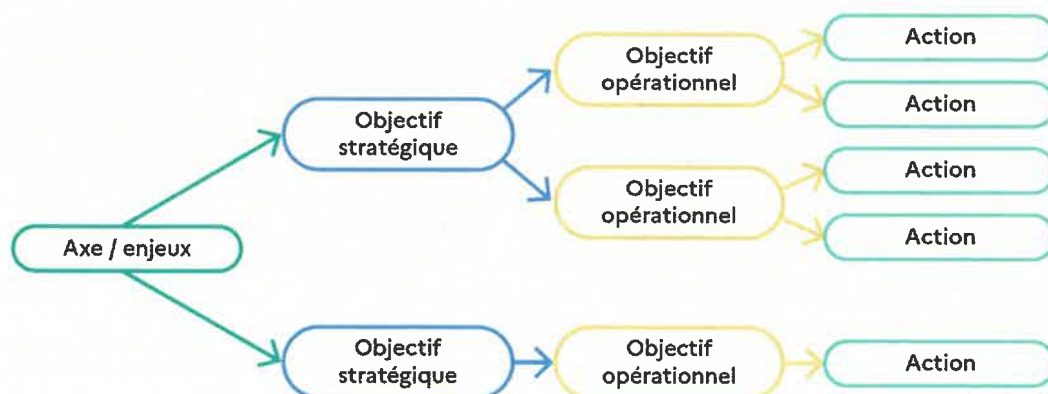
- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées en annexe 1.

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

4.1. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions à la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

4.2. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRRTE s'engagent à faciliter et accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays Sostranien assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 – La gouvernance du CTRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Le président de la Communauté de communes
- L'élu référent
- Le directeur général des services du Pays Sostranien
- Le chargé de mission en charge du CTRRTE du Pays Sostranien
- Les services de l'État
- Possibilité d'élargir au projet majeur du territoire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

Article 11- Résiliation du CTRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à *La Souterraine*

Le **23 FEV. 2022**

La préfète



Virginie DARPHEUILLE

Le président
de la communauté de communes
du Pays Sostranien



Etienne LEJEUNE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

- 1.1 Enjeux clés du territoire
- 1.2 Axes et objectifs stratégiques

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

- 2-1 . Liste des projets par Axes et Objectifs stratégiques
- 2-2 Présentation des projets recensés (nb projets, état d'avancement, programmation, enveloppe budgétaire [en coût global](#), etc.)
- 2-3 Présentation synthétique des projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus pour faire l'objet de Fiches projets

Annexe 3 – Liste des projets suffisamment mûres pour démarrer

- 3-1 Fiche projet #1
- 3-2 Fiche projet #2
- 3-3 Fiche projet #3
- 3-4 Fiche projet #4
- 3-5 Fiche projet #5
- 3-6 Fiche projet #6
- 3-7 Fiche projet #7

Annexe 1 – Orientations stratégiques

1. Enjeux clés du territoire (cf éléments présentés dans le Protocole)

1.1 Gouvernance du territoire :

ENJEUX :

- Priorisation et hiérarchisation des actions et des moyens (humains et financiers)
- Interaction et gouvernance entre la Comcom et les Communes

1.2 Situation géographique, accessibilité, paysage et environnement :

ENJEUX :

- Accessibilité via arrêts à la gare de la Souterraine + connexion avec la future ligne Bordeaux-Guéret-Lyon
- Mobilité infra territoriale à partir de la gare
- Préservation de la qualité environnementale (consommation du foncier, maintien de l'identité paysagère et bocagère, type du bâti et format des extensions urbaines)
- Maintien de la fonction urbaine et de centralité (équipements, services, pôle d'emplois) de la Souterraine
- Capter le « passage » sur le territoire : il y a des flux importants sur le territoire, comment les « capter » au service d'une dynamique du territoire : les navettes domicile travail hors du territoire et hors Creuse-> résidents, les touristes-> visite, consommation, nuitées
- Prendre en compte et continuer à mener des actions sur le paysage, garant de l'identité rural et du rôle écologique de la haie.

1.3 Population :

ENJEUX :

- Mobilité infra territoriale entre les communes et la ville principale de la Souterraine = accès aux services et équipements
- Soutien à la reprise démographique migratoire
- Ne plus perdre d'habitants : garder ceux qui sont là et que l'on parvient à attirer
- Disposer d'une offre de logements pour un parcours de vie sur le territoire selon l'évolution de son âge et de sa situation personnelle
- Âge de la population = âge des dirigeants, des salariés, du personnel de santé et du secteur social = enjeu de renouvellement
- Employabilité de la population
- Création d'emplois pour la population

1.4 Equipements et services :

ENJEUX :

- Maintenir un volume de population pour garantir le maintien de ces équipements et services
- Partage des services à l'échelle intercommunale comme avec le réseau de lecture publique intercommunale
- Accessibilité aux équipements du pôle urbain de la Souterraine
- Ne plus perdre d'habitants : garder ceux qui sont là et que l'on parvient à attirer
- Une offre de santé renforcée (diversité des pratiques accessibles sur le territoire) et garantie dans le temps (âge des acteurs)

1.5 Économie / formation :

ENJEUX :

- Une offre « hard » (foncier et immobilier) à enrichir pour accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et attirer de nouvelles entreprises
- Fragilité et dépendance industrie du tissu économique
- Renouveau et diversification du tissu économique
- Mutation du tissu économique
- Redynamisation de la création d'emplois
- Recrutement / formation

1.6 Tourisme :

ENJEUX :

- Un positionnement à construire
- Valorisation du patrimoine bâti et historique pour faire du territoire un lieu de visite
- Tourisme = création potentielle d'emplois locaux pour les habitants

2. Axes et objectifs stratégiques

Axe 1. Un espace de développement économique durable, attractif, innovant et diversifié

Objectifs stratégiques :

- 1.1 Structurer une offre de service du développement et de l'accueil d'entreprises
- 1.2 Soutenir et renforcer le tissu économique local
- 1.3 Maintenir l'agriculture comme composante du développement local
- 1.4 Diversifier le tissu économique par le développement de filières spécifiques qui peuvent apporter une plus-value au territoire de la communauté de communes

Axe 2. Un cadre de vie durable et attractif qui s'affirme dans un espace rural et contemporain

Objectifs stratégiques :

- 2.1 Positionner le territoire comme une destination résidentielle de choix pour tous
- 2.2 Conforter et renforcer le rôle des centres bourgs dans la vie du territoire
- 2.3 Capitaliser sur les ressources naturelles du territoire et accompagner la transition énergétique et environnementale

Axe 3. Une qualité de vie renforcée, des services à la population pour un territoire d'épanouissement

Objectifs stratégiques :

- 3.1 Favoriser la cohésion sociale grâce au maintien et au développement de l'accès aux services et aux soins
- 3.2 Etoffer les pratiques culturelles
- 3.3 Re-connecter le territoire en facilitant les déplacements sur le territoire et vers l'extérieur

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

1. Liste des projets par Axe stratégique

Axe 1 : Un espace de développement économique durable, attractif, innovant et diversifié :

Extension phase 3 ZA La Prade à la Souterraine	Comcom Pays Sostranien
Développer accueil camping-car au camping	Noth
Travaux sur le bâtiment d'accueil et construction d'une passerelle sur pilotis	Syndicat Mixte de la Fôt
Création d'un gîte rural 15 personnes : changement chaudière fioul	St Priest la Feuille
Création d'un espace bien-être	Les jardins et ateliers d'Octavie
Aide de 500 euros pour une dépense de numérisation - nouveau site internet en partenariat avec Creuse Tourisme	Les jardins et ateliers d'Octavie
Aide de 500 euros pour une dépense de numérisation - nouveau site internet	Bijouterie Valérie
Aide de 500 euros pour une dépense de numérisation channel manager - logiciel de réservation	À la porte St Jean
Développement de la filière Design	Lycée R. Loewy
Aire de repos - Parc de la Croisière	Sighor
Production de myrtille	Christelle BRUET
ALEFPA - Nouveau local direction territoriale	ALEFPA
Création d'un tiers-lieu	La Maison d'à côté
Acquisition/réhabilitation bât. De Fursac	Comcom Pays Sostranien
Agrandissement d'atelier	Martinet
EC3 - plate-forme de collecte des déchets travaux publics/bâtiment	Évolis
Projet d'implantation sur le Smipac	Naudon Mathé
Création d'un nouvel atelier	Adam
Camping et aire de camping-car communal	St Germain Beaupré
Création d'un gîte d'étape	St Germain Beaupré
Création d'un gîte dans l'ancien embarcadère	Syndicat Mixte de la Fôt

Axe 2 : Un cadre de vie durable et attractif qui s'affirme dans un espace rural et contemporain

étude préfiguration SCOT	Comcom Pays Sostranien
Petite Ville de Demain Etude ORT (centre ville La Souterraine)	Comcom Pays Sostranien
Etude prise de compétence eau et assainissement	Comcom Pays Sostranien
Rénovation de l'église	Noth
Plan d'eau La Chaume "piscine cœur d'étang" + Habitation Légères de Loisirs	Azérables
Isolation d'un logement	Bazelat
Rénovation logement N°24 au-dessus du bar	Bazelat
Rénovation extension restaurant création commerce	Noth
Acquisition bâtiment Husson	Comcom Pays Sostranien
Aménagement du centre-bourg	Noth
Remplacement de réseau AEP fuyard	Noth
Aménagement de l'étang de Bellevue	St Agnant de Versillat
Agrandissement du bistrot	St Agnant de Versillat
Bar resto appartement chauffage éco	St Germain Beaupré
Rénovation d'un appartement locatif	St Germain Beaupré
Achat et rénovation d'une maison	St Germain Beaupré
Rénovation de l'église	St Léger Bridereix
Embellissement du bourg avec le CAUE	St Léger Bridereix
Projet de lotissement	St Léger Bridereix
Projet multi-service	St Maurice La Souterraine
Éclairage public LED	St Maurice La Souterraine
Travaux restaurant : rénovation énergétique, changement baies vitrées, façade isolante, veranda.	St Priest la Feuille
Logement locatif avec le système « passerelle ». C'est-à- dire que la personne loue le logement pendant 2 ans pour découvrir la commune. (En usage à Faux la Montagne)	St Priest la Feuille
Rénovation thermique logement communal couverture + isolation du presbytère	Vareilles
rénovation thermique de la mairie et de la salle Polyvalente	Vareilles
couverture Eglise	Vareilles
Rénovation logement mairie	Vareilles
Aide à la reprise du restaurant La Dilligence	Vareilles
Réseau de chaleur entre la mairie et 10 pavillons HLM	Vareilles

Panneau photovoltaïque SICA Malonze	Celmar
Pâturage ovin itinérant	Celmar
Changement fenêtre	Celmar
Changement chaudière	Celmar
Projet de replantation de haies	Celmar
Chaufferie bois + isolation des bâtiments (salle des fêtes, ancienne mairie)	La Souterraine
Rénovation bâtiment Grélaud (réhabilitation local commercial + logement)	La Souterraine
Rénovation de la toiture de l'Église	La Souterraine
Achat d'un véhicule électrique	Noth
Reprises des chemins de randonnée + achat de matériel d'entretien	Comcom Pays Sostranien
Neutralisation réseau d'eau	St Germain Beaupré
Rénovation réseau d'eau + voirie	Azérables
Neutralisation de l'eau	St Maurice La Souterraine

Axe 3 : Une qualité de vie renforcée, des services à la population pour un territoire d'épanouissement

Restructuration et extension de l'accueil de loisirs (ALSH - La Souterraine)	Comcom Pays Sostranien
Réaménagement aire d'accueil gens du voyage (La Souterraine)	Comcom Pays Sostranien
Restructuration médiathèque (La Souterraine)	Comcom Pays Sostranien
1 MSP à la Souterraine	Comcom Pays Sostranien
Projet de santé territoire	Comcom Pays Sostranien
Rénovation de la toiture de la salle des associations	St Agnant de Versillat
Achat matériel informatique + tablettes - Ecole Réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique dès l'école élémentaire	Azérables
Isolation des combles + toiture de la mairie	Bazelat
Rénovation réseau d'eau + voirie	Bazelat
Rénovation réseau d'eau + voirie	La Souterraine
Aménagement de la grange attenante à la mairie pour une salle de conseil.	Noth
Entretien de la voirie	Noth
Aménagement de bureaux au 1er étage de l'école	St Maurice La Souterraine
Réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique dès l'école élémentaire	Noth
Villa Family	St Agnant de Versillat

Création d'une école de la deuxième chance	Comcom Pays Sostranien
Salle po installation d'une pompe à chaleur	St Germain Beaupré
Achat et aménagement d'un hangar communal	St Germain Beaupré
Travaux de voirie agrandissement lotissement	St Germain Beaupré
Aménagement locaux école pour héberger la garderie et la classe du préfabriqué vétuste	St Maurice La Souterraine
Remplacement des fenêtres mairie salle conseil + bar	St Maurice La Souterraine
Citystade	St Maurice La Souterraine
Déplacement de la médiathèque	St Maurice La Souterraine
Création d'une MAM	St Priest la Feuille
Rachat d'un bâtiment vacant pour en faire un tiers-lieu	St Priest la Feuille
Création d'un nouveau bâtiment pour héberger un complexe culturel association la salle des fêtes, la bibliothèque et une ludothèque.	St Priest la Feuille
Agrandissement de la mairie	St Priest la Feuille
Création d'un atelier municipal	St Priest la Feuille
Rénovation de voirie communale	Vareilles
Agrandissement des locaux	Évolis
Requalification urbaine voirie + mobilités	La Souterraine
Station de traitement de l'eau - neutralisation	La Souterraine
Travaux micro-foies : renforcement des voûtes	La Souterraine
Rénovation d'un bâtiment abritant l'association Traces de pas	La Souterraine
Restructuration du pôle administratif (destruction St Jo + reconstruction bâtiment)	La Souterraine
Isolation extérieure de l'école Jules Ferry	La Souterraine
Travaux isolation Tristan Lhermitte	La Souterraine
Travaux accessibilité dortoir école Fossé des canards	La Souterraine
Extension de la gendarmerie + isolation	La Souterraine
MJC travaux sur la toiture	La Souterraine
Travaux de voirie	St Agnant de Versillat
Achat matériel : camion benne + épareuse	St Agnant de Versillat
Maison du temps libre : aménagement cuisine	St Agnant de Versillat
Création d'une Petite Unité de Vie	Comcom Pays Sostranien
Achat de véhicules - matériel repas à domicile	Comcom Pays Sostranien
Rénovation réseau d'eau	Noth
Rénovation réseau d'eau	St Agnant de Versillat
Restaurant /Appartement /Halle et hall d'exposition	St Germain Beaupré
Malfaçons salle polyvalente toiture et crépis	St Germain Beaupré
Ralentisseurs et sécurisation village La Brauderie	St Germain Beaupré
Aménagement traversée centre-bourg	St Germain Beaupré
Rénovation réseau d'eau + voirie	St Léger Bridereix
Rénovation réseau d'eau + voirie	St Maurice

	La Souterraine
Rénovation réseau d'eau + voirie	St Priest la Feuille
Rénovation réseau d'eau	Vareilles

2. Présentation des projets recensés (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

En décembre 2021, à la signature du CT2RTE :

Les projets inscrits se répartissent comme tel :

Porteur	Nb projets	
EPCI	15	13%
Communes	82	69%
Autre acteur public	5	4%
Acteur privé	17	14%
	119	
% Renseigné	100%	

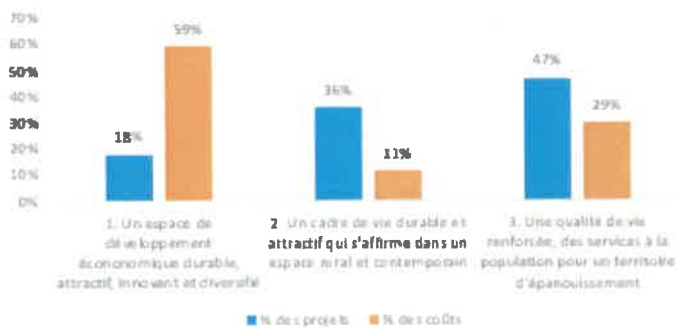
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Coût total	57 349 367 €	0 €	2 153 260 €	23 853 796 €	6 063 000 €	3 856 846 €	20 885 000 €	460 000 €	0 €
Coût total Inv.	57 349 367 €	0 €	2 153 260 €	23 853 796 €	6 063 000 €	3 856 846 €	20 885 000 €	460 000 €	0 €
Coût total Fonc.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

34% des 119 projets ne sont budgétés.

Répartition des projets par Axe stratégique



Répartition des projets par Axes (Nb et coût)



Coût moyen des projets par axes



3. Présentation synthétique des projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus pour faire l'objet de Fiches projets (annexe 3)

Les projets sont essentiellement tournés orientés vers de la réhabilitation/extension d'équipements existants.

Annexe 3 – Projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus

Lors de la réunion de la Conférence des maires qui s'est tenue le 15 novembre 2021 en mairie de La Souterraine , 18 projets avaient été pré-retenus pour une mise en œuvre en 2022. L'examen des projets lors de la conférence des maires du 25 janvier 2022 a permis de retenir 7 projets suffisamment matures pour l'inscription au CTRRTE du Pays Sostranien pour 2022. Ces projets sont les suivants :

	Porteur	Projet
1	Communauté de Communes du Pays Sostranien	Acquisition /réhabilitation bâtiment Defursac
2	Communauté de Communes du Pays Sostranien	Restructuration et extension de l'accueil de loisirs (ALSH – La Souterraine)
3	La Souterraine	Chaufferie bois + isolation bâtiment
4	Noth	Rénovation extension restaurant
5	St Germain Beaupré	Achat/rénovation maison + hangar
6	St Maurice La Souterraine	Multi-service
7	St Maurice La Souterraine	Rénovation école (financement sur 2023)
8	St Priest la Feuille	Réhabilitation gîte

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Sostranien

Action n°1 - Acquisition/réhabilitation bâtiment industriel

De Fursac – La Souterraine

1 - Maître d'ouvrage : <i>Communauté de Communes du Pays Sostranien</i>	
2.1 - Description de l'action (objectifs) <i>résultats attendus</i> Acheter et réhabiliter un bâtiment désaffecté en vue d'y installer une nouvelle activité industrielle liée à la maroquinerie haut de gamme.	Indicateurs / cibles Surface de production + locaux sociaux : 4300 mètres carrés Créer de l'emploi Réhabiliter une friche industrielle en centre-ville
2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme <i>Action de la Comcom en lien avec sa compétence économique</i> Création d'emplois.	Indicateurs / cibles
3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) : <i>1. Un espace de développement économique durable, attractif, innovant et diversifié</i>	
3.2 - Impacts attendus <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> Estimation du nombre de création d'emplois : - 40 en 2022 - 320 en 2027	Indicateurs / cibles Retombées économiques directes et indirectes. Impact sur l'attractivité de la Comcom, sur les commerces et l'activités, sur l'habitat.
3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs : Nombre d'emplois créés, nouvelle population -	
Dimension « relance » du projet (à mettre au point) Réhabiliter une friche, travaux de rénovation, créer de l'emploi industriel suite à une vague de licenciement importante (GM&S).	
3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) : <i>Attractivité, redynamisation du centre-bourg, de l'activité industrielle, développement du pouvoir d'achat</i>	
3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) : <i>Développement de l'activité économique</i>	
4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>	Indicateurs / cibles
Acquisition bâtiment	210 000 €
Travaux	3 000 000 €
Maîtrise d'œuvre	350 000 €

<i>Études diverses (contrôle technique, SPS, assurances, diagnostic amiante, etc)</i>	210 000 €	
<i>Total</i>	4 000 000 HT €	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels Rénovation des gros travaux de structure dans les années à venir		

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement	
<i>Etat DETR 30 %</i>	1 200 000
<i>Région Nouvelle-Aquitaine 50 %</i>	2 000 000
<i>Auto-financement 20 %</i>	800 000
<i>Total :</i>	4 000 000

5 - Autres partenaires :

L'entreprise est accompagnée par l'État pour le recrutement et par la Région pour le volet formation et l'investissement matériel.

La MEF est aussi partenaire sur la mobilité des futurs salariés.

6 - Calendrier de réalisation

Automne 2021 : finalisation de l'acquisition du bâtiment / désignation du maître d'œuvre

Engagement des travaux : janvier 2022

Livraison du bâtiment : fin 2022

7 - Commentaires :

Bail commercial : l'entreprise paiera un loyer (environ 60 000€ par an)

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Sostranien

Action n° 2 - Restructuration et extension de l'accueil de loisirs (ALSH - La Souterraine)

1 - Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Sostranien

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

Agrandissement et extension de l'accueil existant de l'ALSH Les Loupiots situé à La Souterraine.

Indicateurs / cibles

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Extension à l'arrière du bâtiment pour créer une salle d'activités d'environ 50 mètres carrés plus un espace de rangement pour le matériel lié aux activités avec un espace de transition entre le bâtiment actuel et l'extension.

Aménagement de sanitaires.

Rafraîchissement du bâtiment actuel, changement des lumières et climatisation sur l'ensemble.

Extension des espaces extérieurs.

Indicateurs / cibles

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

3. Une qualité de vie renforcée, des services à la population pour un territoire d'épanouissement

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CT2RTE et des 6 finalités

Permettre d'augmenter la capacité d'accueil du service.

Offrir un espace adapté à des activités collectives en lien avec la motricité.

Permettre à tous les enfants de participer aux mêmes activités y compris ceux ayant des problèmes d'accessibilité.

Permettre de diversifier les activités avec de nouveaux intervenants et développer les activités extérieures (jardin potager, etc).

Indicateurs / cibles

Nombre d'enfants accueillis

Améliorer l'accueil, diversifier les services

Améliorer les conditions de travail des animateurs.

Sécurisation des enfants

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Évolution du nombre d'enfants accueillis.

Améliorer les conditions d'accueil.

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

Améliorer la politique petite enfance, les services aux familles

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Services aux familles

Attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Améliorer les services aux familles

Développement des services pour l'accueil de nouvelles populations.

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		Indicateurs / cibles
Études de faisabilité	1880 €	
Maîtrise d'oeuvre	25 773 €	
Travaux	214 000	
Étude et frais annexes (contrôle technique, mission SPS, assurances dommage ouvrages)	21 400 €	
Équipement divers	18 000 €	
Divers imprévus	10 700 €	
Total	291 553 € HT	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels 120 000€/an		

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement	
Etat DETR 40 %	116 621,20
Département Boos(ter 26 %	76 621,20
CAF 14 %	40 000
Autofinancement Comcom 20 %	58 310,60
Total : :	291 553 € HT

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation

Le contrat de maîtrise d'œuvre est signé.
 Le permis de construire sera déposé en décembre 2021
 La consultation des entreprises sera lancée début 2022
 Entre 6 et 8 mois de travaux.
 Livraison prévue pour octobre 2022.

7 - Commentaires :

La compétence Enfance/Jeunesse est exercée avec la MJC qui gère le service dans le cadre d'une convention d'objectifs.
 Le projet a été élaboré en partenariat avec la CAF, Jeunesse engagement et Sports et la PMI.

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Sostranien

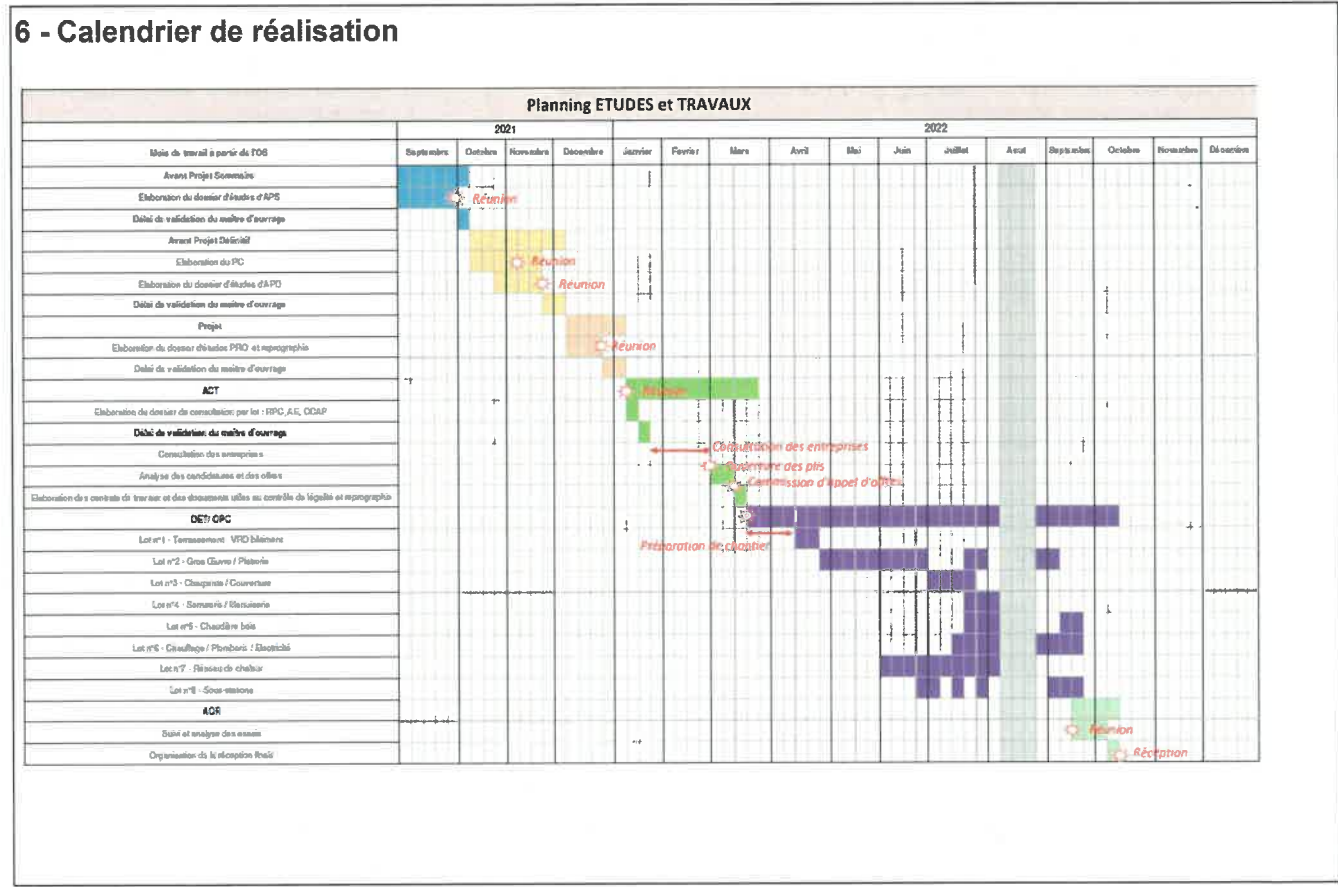
Action n° 3 – Chaufferie bois + isolation des bâtiments (salle des fêtes, ancienne mairie)

1 - Maître d'ouvrage : Commune de La Souterraine	
2.1 - Description de l'action (objectifs) <i>résultats attendus</i> <i>L'objectif étant de substituer les énergies fossiles par une énergie dite renouvelable telle que le bois.</i> <i>Réduction des coûts globaux d'exploitation</i>	Indicateurs / cibles <i>Bilan environnemental</i> Quantités de CO2 évités : 168.8tonnes/an Tonne équivalent pétrole substitués : 52 T/an <i>Bilan économique</i> Diminution du coût d'exploitation de 22 805€/an
2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme <i>Création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur.</i> <i>Mise en place d'un silo</i> <i>Chauffage de 5 bâtiments</i>	Indicateurs / cibles <i>Silo de dimensions 4.5mx9mx2.7mht</i> <i>Surface globale des bâtiments chauffés : 4480m2</i> <i>besoin en énergie 525742 Kwh/an</i>
3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) : 2. Un cadre de vie durable et attractif qui s'affirme dans un espace rural et contemporain	
3.2 - Impacts attendus <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> <ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie - Meilleure qualité de l'air - Stabilité des prix 	Indicateurs / cibles <ul style="list-style-type: none"> - Montant facture chauffage annuel par bâtiment - Coût d'exploitation
3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :	
Dimension « relance » du projet (à mettre au point) <i>Travail pour les entreprises locales</i>	
3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) : <i>Transition énergétique</i>	
3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) : <i>Amélioration de la performance énergétique</i>	
4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>	Indicateurs / cibles
Travaux bâtiments	519 000.00
Travaux Maîtrise d'œuvre ingénierie	50 648.30
Montant des investissements sur le territoire : 569 648 €ht	

TOTAL	569 648.30
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels	
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels	
44 854€ht /an	

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement	
Entreprise X (apport)	NON
Banque des territoires (participation au capital)	NON
ADEME (subvention)	NON
Région (subvention)	NON
DETR	40% ?
DSIL	40% ?
Total ::	80

5 - Autres partenaires :



7 - Commentaires :

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Sostranien

Action n° 4 – rénovation et extension du restaurant

1 - Maître d'ouvrage : <i>Commune de Noth</i>		
2.1 - Description de l'action (objectifs) <i>résultats attendus</i> Extension cuisine du restaurant Le Casinoth	Indicateurs / cibles	
2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme Agrandissement cuisine Sécurisation accès cave Création terrasse couverte à l'arrière du bâtiment	Indicateurs / cibles	
3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (<i>Si besoin à renseigner avec le service instructeur</i>) : 2. Un cadre de vie durable et attractif qui s'affirme dans un espace rural et contemporain		
3.2 - Impacts attendus <i>en regard des orientations stratégiques du CT2RTE et des 6 finalités</i> Amélioration des conditions de travail (Amélioration de la circulation des employés) Meilleure gestion sanitaire de la cuisine	Indicateurs / cibles	
3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :		
Dimension « relance » du projet (à mettre au point) Travail pour les entreprises/artisans locaux		
3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (<i>Si besoin à renseigner avec le service instructeur</i>) : Attractivité		
3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (<i>Renseigné par le service instructeur</i>) : Diversifier l'offre de restauration		
4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>	Indicateurs / cibles	
Travaux		214400 €
Maîtrise d'œuvre et ingénierie		41660 €
Total		256 060 €
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels		

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement

État DETR 50%	128 030 €
État DSIL 18%	46 818 €
Comcom Pays Sostranien – aide éco 12%	30 000 €
Commune – autofinancement 20%	51 212 €
Total	256 060 €

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation
Mise en service en 2022

7 - Commentaires

Communauté de communes du pays sostranien / Creuse
Action n° 5 Achat d'un ilot commun Maison et Hangar
Rénovation de la maison à des fins locatives
Aménagement et agrandissement du Hangar en local technique communal

1 - Maître d'ouvrage : *Mairie de Saint Germain Beaupré*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

*Achat d'une maison à destination locative et d'un hangar pour local technique communal
Rénovation de la maison notamment en efficacité énergétique afin de proposer une offre locative.
Hangar qui sera plus fonctionnel ,plus adapte et plus confortable pour les salariés*

Il s'agit de changer la destination du hangar communal existant mitoyen du restaurant pour suppression des nuisances qu'il occasionne au commerce et le transformer en un bloc dédié au public .Ce dernier deviendra une halle ouverte et magasin d'exposition apportant ainsi un lieu de vie complet au village.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Rénovation d'une maison achetée en complément du futur hangar communal sur un terrain zone constructible du PLU.

Cette maison a pour objet d'augmenter l'offre locative de la commune.

La rénovation de la maison(hors peinture, sol ,clôture et peinture) porte principalement sur les économies d'énergie : isolation toit, menuiseries isolantes, pompe à chaleur.

Agrandissement du hangar existant d'une surface de 120 m2 ce qui porte la surface totale du hangar à 220m2 .Aménagement d'un espace atelier confortable et fonctionnel adapté à l'entretien du matériel et des bâtiments communaux. Amélioration du bureau, vestiaire et sanitaire

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :
Axe 3 du CRRTE

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Maison -Accueil de nouvelles populations en proposant un logement attractif et économe en énergie .

Hangar -Fonctionnalité et Bien-être au travail

Meilleure efficacité et diminution de la pénibilité du travail

Suppression des nuisances pour le commerce

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Utilisation responsable des ressources / Attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :
Économie, production et consommation durables

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

<i>Études (marché, matériaux, process)</i>	
<i>Acquisitions foncières</i>	86 400 €
<i>Travaux plateforme</i>	
<i>Travaux bâtiments</i>	107547 €
<i>Matériels</i>	10033 €
<i>Total</i>	203 980 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 – Dépenses induites

Peu de charges d'entretien car rénovation à neuf

4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4

203 980 k€

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>Commune (apport)</i>	117 426 €
<i>Banque des territoires (participation au capital)</i>	
<i>ADEME (subvention)</i>	
<i>Région (subvention)</i>	
<i>Etat DETR</i>	61 447 €
<i>Etat DSIL (accord 2021)</i>	10 497 €
<i>Département</i>	14 610 €
<i>Total :</i>	203 980 €

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Travaux et mise en service premier semestre 2022

7 – Indicateurs :

8 - Commentaires :

CRRTE de la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Action n°6 - Multi-services

1 - Maître d'ouvrage : <i>Commune de Saint Maurice la Souterraine</i>	
2.1 - Description de l'action (objectifs) <i>résultats attendus</i> Réhabilitation de locaux communaux pour création d'un commerce multiservices offrant 25% de produits locaux, dépôt de pain, espace café (licence 3), relais colis, Française des jeux, presse, etc.	Indicateurs / cibles
2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme Cahier des charges spécifique aux supérettes Vival fourni par le groupe Casino, prêt à conclure un contrat de partenariat avec un franchisé suite à étude de marché de sa part. Lots de travaux prévus : <ul style="list-style-type: none">• Démolition, maçonnerie, voirie• Menuiseries extérieures et intérieures• Doublages, cloisons, plafonds, isolation• Carrelage• Peinture• Electricité, chauffage, ventilation• Plomberie, sanitaire, pompe à chaleur• Réfection de places de stationnement. Selon les préconisations du responsable de développement de Casino, la commune a confié la réalisation d'une étude de faisabilité à un maître d'œuvre, Atelier Roudier de la Souterraine, qui a également fait appel à un économiste pour l'évaluation des coûts.	Indicateurs / cibles
3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (<i>Si besoin à renseigner avec le service instructeur</i>) : 2. Un cadre de vie durable et attractif qui s'affirme dans un espace rural et contemporain	

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

- Redynamisation et attractivité du centre bourg concomitamment à la vente de 17 parcelles au nouveau lotissement.
- Maintien d'un dépôt de pain (boulangerie actuelle fermée au 31 janvier 2022).
- Valorisation de la production locale (viande, légumes, miel, produits laitiers, etc.).
- Création d'un emploi sur la commune.
- Rétablissement d'un lien social dans la commune.
- Remise en valeur et remise aux normes énergétiques d'un bâtiment communal.

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

Travaux pour les artisans locaux

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Maintien et développement de l'offre commerciale sur la commune

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

Études (marché, matériaux, process)	29,4 k€
Acquisitions foncières	
Travaux plateforme	
Travaux bâtiments	199 k€
Matériels	
Branchement - raccordement	4 k€
Total	232,4 k€

Indicateurs / cibles

Montant des investissements sur le territoire : 232,4 k€

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement

Autofinancement (apport)	49 440 € (21,27%)
Région (subvention)	60 000 € (25,82%)
Etat	92 960 € (40%)

<i>Communauté de communes</i>	30 000 € (12,91%)
Total :	232 400 € (100%)

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation

2022 pour une mise en service en fin d'année

7 - Commentaires :

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Sostranien
Action n° 7 – Aménagement des locaux de l'école
pour héberger la garderie et la classe du préfabriqué

1 - Maître d'ouvrage : *Commune de Saint Maurice La Souterraine*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

Aménagement des locaux du groupe scolaire pour résoudre plusieurs problèmes, notamment :

- créer un local pour accueillir la garderie, actuellement assurée dans la salle de motricité, ce qui gêne les enseignantes pour la pratique sportive ;
- héberger la salle de classe actuellement hébergée dans le bâtiment préfabriqué, devenu vétuste et qui ne répond plus aux normes sanitaires ;
- remplacer la chaudière à fioul, qui date de 2002 et qui conduit à une consommation excessive ;
- remplacer la haie de thuyas devenue dangereuse par un brise-vue sur la Grand'Rue.

Indicateurs / cibles

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Mme Viravaud, architecte DPLG. Le projet comporte les volets suivants :

- aménagement du second préau pour l'hébergement de la classe du préfabriqué ;
- création de deux nouveaux préaux de chaque côté de la cour ;
- construction d'une extension à l'arrière du bâtiment, en continuité avec la salle de motricité, pour l'hébergement définitif de la garderie au sein du groupe scolaire et pour le déplacement du dortoir des petits ;
- remplacement de la chaudière à fioul, qui date de 2004 et qui conduit à une consommation de fioul excessive, par un système de chauffage plus vertueux, tel qu'une chaudière à granulés ;
- remplacement de la haie de thuyas par un brise-vue le long de la Grand'Rue.

Indicateurs / cibles

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

3. Une qualité de vie renforcée, des services à la population pour un territoire d'épanouissement

3.2 - Impacts attendus <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'accueil des enfants conformes aux normes sanitaires et Vigipirate • Meilleures conditions de travail des enseignantes pour la pratique sportive et meilleures conditions d'accueil des enfants à la garderie • Transition écologique pour le système de chauffage 	Indicateurs / cibles												
3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :													
Dimension « relance » du projet (à mettre au point)													
3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) : <i>Amélioration de l'accueil à l'école</i>													
3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :													
4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i> <table border="1" data-bbox="137 1025 933 1323"> <tr> <td>Études (marché, matériaux, process)</td> <td>68,22 k€</td> </tr> <tr> <td>Travaux bâtiments</td> <td>506,00 k€</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>574,22 k€</td> </tr> </table>	Études (marché, matériaux, process)	68,22 k€	Travaux bâtiments	506,00 k€							Total	574,22 k€	Indicateurs / cibles
Études (marché, matériaux, process)	68,22 k€												
Travaux bâtiments	506,00 k€												
Total	574,22 k€												
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels													
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels													

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement	
Entreprise X (apport)	172 266 € (30%)
Banque des territoires (participation au capital)	401 954€ (70%)
ADEME (subvention)	
Région (subvention)	
Total :	574 220 € (100%)

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation

Début des travaux à la rentrée 2022 pour une mise en service à la rentrée 2023

7 - Commentaires :

CT2RTE de la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Action n°8 – *réhabilitation et rénovation énergétique d'un bâtiment communal en gîte rural*

1 - Maître d'ouvrage : *Commune de Saint Priest La Feuille*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

Transformer une grande maison léguée par un habitant décédé en gîte rural d'une capacité de 15 personnes

Objectifs :

- Accueil de touristes pour des séjours d'un week end ou d'une semaine
- Favoriser la venue de touristes sur le territoire et participer à la relance économique des commerces
- Travailler en partenariat avec un gîte existant très proche « Les jardins d'Octavie » afin de répondre à la demande de locations pour plus de 25 personnes.

Indicateurs / cibles

- Nombre de touristes accueillis
- Nombre de nuitées
- Taux de location en collaboration avec Le Green camp d'Octavie (ateliers et jardins d'Octavie)

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

- rénovation d'une maison de 180 m2 comprenant 5 chambres, 2 sanitaires en bordure d'un étang de 15 hectares
- changement chaudière (actuellement au fioul) par une chaudière à granulés
- travaux de peinture et d'électricité
- aménagements extérieurs
- installation d'une rambarde de sécurité le long de l'étang
- communication sur l'opération

Indicateurs / cibles

- Qualité de la rénovation, label écologique, classement du gîte
- privilégier les circuits courts (artisans locaux, matériaux locaux, réemploi de matériaux si possible)
- Sécurité de la rénovation

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées :

1. *Un espace de développement économique durable, attractif, innovant et diversifié*

Diversifier le tissu économique par le développement de la filière touristique en s'appuyant sur les activités de pleine nature en proposant un gîte rural supplémentaire sur le territoire. Peu de gîtes proposent une grande capacité d'accueil sur le territoire du Pays Sostranien.

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

- Création d'un temps partiel qui compléterait le temps de travail d'une employée communale (accueil, départs, ménage, accompagnement des touristes dans leur recherche d'activités)
- Participer au maintien des commerces de proximité et à la relance économique du territoire grâce aux impacts sur les commerces locaux
- Participer au positionnement du territoire comme une destination résidentielle de choix pour tous
- Mettre en valeur les ressources naturelles et le cadre de vie
- Limiter la consommation énergétique par l'installation d'une chaudière à granulés, électroménager A+++ , installation réducteurs de pression aux robinets, d'ampoules leds,)

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

- analyse des données chiffrées
- questionnement touristes

Dimension « relance » du projet

Augmenter la capacité de lits touristiques marchands dont manque le territoire

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées :

Fixer les touristes sur le territoire par une offre d'hébergement adaptée

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés :

Rénovation favorisant l'activité des artisans et entreprises en local
Mise en place d'un système de chauffage performant d'un point de vue environnemental

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement		Indicateurs / cibles
<i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		
Aménagements extérieurs	26 000	CA minimum espéré 27 000 € dans un premier temps
Travaux bâtiment	134 000	
Chaudière granulés bois avec adaptation du local	30 000	
Achat sèche linge, lave linge, lave vaisselle A++, vaisselle durable, dispositifs économie d'énergie, linge durable, nappes... récupérateurs eau, communication sur développement durable	27 000	

<i>Total</i>	217 000 €
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels	
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels	
<ul style="list-style-type: none"> - personnel : 4500 € - frais de chauffage, électricité, eau... 5200 € - assurances 1320 € - frais plateforme de location 1 000 € - frais entretien extérieur (en régie) : 1 000 € - taxes diverses : 900 € 	
4.4 - Partenaires financiers / plan de financement	
<i>Etat DSIL</i>	52 080 (24%)
<i>Etat DETR</i>	108 500 (50 %)
<i>ADEME</i>	13 020 (6%)
<i>Quote part communale</i>	43 400 (20%)
<i>Total : :</i>	217 000 (100%)

5 - Autres partenaires :

Intervention Architecte CAUE (Conseil Architecture et Urbanisme de l'Environnement)
Creuse Tourisme
Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine

6 - Calendrier de réalisation

Mise en chantier 2022
Ouverture au public 2023

7 - Commentaires :

